



5452 - Elle portait des tatouages avant sa conversion et leur enlèvement s’avère coûteux.

question

Quand j'étais mécréante, je portais des tatouages sur mon épaule. Je suis maintenant musulmane - Allah soit loué et mon mari ne s'y oppose pas. Je voudrais malgré tout enlever ces tatouages et l'on m'a dit que son enlèvement par laser est très coûteux parce qu'il nécessite la brûlure de la peau. Je veux être parmi ceux qui entreront au paradis sans avoir subi un examen de compte, s'il plaît à Allah. Je me suis repentie maintenant. Existe-t-il quelque chose que je devrais faire ? Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

qui vous a montré le droit chemin et je lui demande de vous y raffermir.

Quant au tatouage qu'on peut enlever que par une opération, vous n'êtes pas tenu de l'enlever, parce que cela est pénible et provoquerait douleur et préjudice. Or Allah le Très Haut dit : **Allah n'a rien prescrit dans la religion qui soit gênant pour vous** . Votre regret, votre détestation de ce qui s'est passé et votre détermination à ne pas le répéter suffit. En outre, l'Islam efface ce qui le précède. Le maintien des tatouages dans ce cas ne vous nuira point, s'il plaît à Allah. Puisse Allah vous assister à faire ce qu'Il aime et agréé.